



CIMO 2015

5+5

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de l'Intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

DÉCLARATION DE LISBONNE

Sous la Présidence de Anabela Miranda Rodrigues, Ministre de l'Administration Interne du Portugal, a eu lieu à Lisbonne, les 18 et 19 Mai de 2015, la XVI Conférence des Ministres de l'Intérieur des Pays de la Méditerranée Occidentale, avec la participation de :

Nourdine Bedoui, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Francisco Martínez Vázquez, Secrétaire d'Etat à la Sécurité du Ministère de l'Intérieur du Royaume d'Espagne,

Nicolas Galey, Délégué Interministériel à la Méditerranée de la République Française,

Domenico Manzione, Sous-Secrétaire d'Etat, du Ministère de l'Intérieur de la République de l'Italie,

Mustafa Omar Ali Dabashi, Ministre de l'Intérieur de la Libye,

Carmelo Abela, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Nationale de la République de Malte,

Cherki Draï, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, du Royaume du Maroc,

Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de la République Islamique de Mauritanie

Mohamed Najem Gharsalli, Ministre de l'Intérieur de la République Tunisienne,

Réaffirmant l'importance et l'actualité du Processus de Coopération de la Méditerranée Occidentale (Dialogue 5+5) ayant en vue de renforcer le dialogue politique et la coopération dans des domaines d'intérêt commun entre les pays du bassin occidental de la Méditerranée,

Rappelant les premier et deuxième Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Dialogue 5+5, tenus à Tunis, en 2003, et à Malta, en 2012, qui ont réaffirmé l'importance de ce cadre de concertation, basé sur la solidarité et la complémentarité entre ses pays membres,

Soulignant la pertinence des domaines de compétence des Ministères de l'Intérieur dans le cadre de la CIMO, notamment pour les questions de sécurité, de migration, de gestion des catastrophes naturelles et de coopération décentralisée,

Soulignant la pertinence qu'est attribuée aux domaines de compétences des Ministères de l'Intérieur par les Réunions des Ministres des Affaires Étrangères du Dialogue 5+5, qui considèrent ces domaines comme essentiels dans le dialogue politique en Méditerranée Occidentale,

Rappelant la Déclaration d'Alger, de la XV CIMO, tenue les 8 et 9 Avril 2013, et les consensus dégagés à cette occasion,



CIMO 2015

5+5

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de l'intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

Confirment les principes et objectifs fondateurs des Conférences des Ministres de l'Intérieur de contribuer pour, ensemble, répondre aux défis et menaces que demandent des réponses plus polyvalentes et efficaces à des questions stratégiques de l'intérêt commun, comme la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le crime organisé transfrontalier sous toutes ces formes, la lutte contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains, des organes, des cellules et tissus, la coopération dans le domaine de la protection civile, la coopération dans le domaine de la sécurité routière, la coopération dans le domaine des collectivités locales et la circulation des personnes.

Adoptent la Déclaration suivante.

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Condamnent les attentats terroristes en Algérie, en France, en Tunisie et en Libye et ailleurs, ainsi que l'irréparable perte de vies humaines et les sérieuses souffrances causées aux survivants.

Réitérant la solidarité aux Gouvernements et aux populations ;

Rappelant que tout acte terroriste est un acte barbare, en violation absolue des principes des Droits de l'homme et d'Etat de Droit, qui ne peut aucunement être justifié par des raisons politiques, idéologiques, religieuses, ethniques ou d'autres;

Reconnaissent que, malgré la prise en compte de cette préoccupation par toutes les CIMO, l'accès de plus en plus généralisé aux technologies de l'information et de la communication, et l'utilisation de moyens de plus en plus sophistiqués et variés rendent nécessaire le renforcement de la coopération par de nouvelles approches et méthodologies qui permettent une réponse adéquate à une menace de plus en plus complexe.

Préoccupés par la situation difficile que connaît la Libye, les ministres de l'intérieur du 5+5 examineront, en plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye, les efforts qui peuvent être consentis pour l'aider et la soutenir à relever les défis auxquels elle est confrontée dans le domaine de la sécurisation des frontières terrestres et maritimes, ainsi que de celles des sites névralgiques stratégiques, notamment:

- En renforçant la coopération dans le domaine de la formation des personnels des services de sécurité du Gouvernement Libyen qui sont en charge des missions de sécurisation des frontières terrestres et maritimes, ainsi que la sécurisation de ces sites névralgiques stratégiques,
- En apportant, autant que possible, et en conformité avec les obligations internationales, un appui technique et logistique pour les services de sécurité du Gouvernement Libyen qui sont en charge des missions citées supra.



CIMO 2015

5
5+

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de L'intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

Les Ministres de l'Intérieur décident :

- de poursuivre la coopération entre les entités similaires et dans le cadre de leur champ de compétence en matière d'échange d'informations dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, en veillant à identifier des lignes d'action qui pourraient servir l'ensemble des partenaires, avec comme objectif à court terme de proposer une stratégie commune des pays de la CIMO en matière de lutte contre le terrorisme, conformément aux engagements pris notamment dans le cadre des déclarations de Nouakchott, de Venise et d'Alger. Cette approche commune doit être discutée dans une réunion technique et soumise à la prochaine CIMO.
- de maintenir une attention particulière, non seulement aux formes classiques de terrorisme, mais aussi à celles les plus novatrices, à travers notamment la cybercriminalité qui recourt aux technologies de l'information et de la communication, entre autres, pour diffuser des messages violents, tout en favorisant le prosélytisme vers l'idéologie extrémiste, d'endoctrinement et d' enrôlement dans les zones de conflits.
- que la réaction à ces nouvelles menaces terroristes nécessite un rapide partage de connaissances et d'informations entre les services compétents des partenaires de la CIMO. A ce titre, il y a lieu de faire des propositions concrètes susceptibles d'améliorer, les méthodes d'identification et d'analyse des contenus sur Internet qui incitent au terrorisme ou en font l'apologie, et de permettre leur incrimination dans la zone CIMO, notamment avec la collaboration des secteurs économiques concernés. Et dans ce contexte, promouvoir des initiatives, notamment en faveur des jeunes générations, contre la diffusion des idéologies extrémistes violentes.
- qu'à la suite des derniers évènements, il convient tenir compte du phénomène des « combattants terroristes étrangers » (*Foreign Fighters*). Dans ce sens, il y a lieu de favoriser l'échange d'informations sur les personnes susceptibles de rejoindre les zones de conflits, les personnes qui se trouvent dans des zones de conflits et qui reviennent sur ses pays d'origine, en application des résolutions des Nations Unies et en s'inspirant du « Mémoire de Marrakech-La Haye » relatif aux bonnes pratiques en matière de lutte contre les combattants terroristes étrangers, adopté dans le cadre du Forum Global contre le Terrorisme ;
- Soulignent la nécessité de coopérer dans la lutte contre la radicalisation et la réinsertion des personnes concernées ;
- d'intégrer dans la lutte contre le terrorisme, la lutte contre toutes les formes de radicalisation, et de fanatisme religieux conduisant vers la violence et ce, en impliquant les acteurs de la société civile;
- de prendre en considération, dans le cadre des différents mécanismes de prévention et de lutte contre le terrorisme, non seulement les armes et les explosifs traditionnellement utilisés dans les actes terroristes, mais également les armes chimiques, radiologiques, biologiques et nucléaires (CBRN), qui disposent d'un grand potentiel de destruction.
- de mettre en œuvre un réseau de partage d'informations et de bonnes pratiques entre les services de Sécurité des Etats membres de la CIMO, avec pour objectifs de multiplier les synergies, en matière de prévention et la lutte contre les nouveaux défis.



CIMO 2015

5
5+

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de L'intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

- de s'interdire, sur la base des instruments internationaux pertinents des Nations Unies et des législations nationales, de donner refuge aux combattants terroristes étrangers.
- En matière de lutte contre le financement du terrorisme, notamment en ce qui concerne le paiement de rançons lors de la prise d'otages, d'agir selon la Déclaration d'Alger des 8 et 9 Avril 2013.
- de travailler à une proposition de Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies ;
- de promouvoir une approche globale qui intègre, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la justice sociale, le développement, la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, la prévention et le règlement des conflits, basés sur l'Etat de droit et qui tiennent compte des victimes du terrorisme.
- De promouvoir des mesures tendant à lutter contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation et la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondée sur la religion ou la conviction.

LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ ET TOUS LES TYPES DE TRAFICS ASSOCIÉS

Considérant que la criminalité à laquelle les Etats membres de la CIMO font face est de plus en plus organisée, disposant de réseaux d'action complexes et sophistiqués, recourant à de multiples moyens et technologies et étendant ses ramifications transfrontalières,

Considérant également l'existence d'un lien clairement établi entre le crime organisé et les différents types de trafics,

Persuadés que la lutte contre le crime organisé repose essentiellement sur la responsabilité partagée et la détermination commune de réduire l'ampleur du phénomène à travers une approche coopérative et opérationnelle de lutte au triple plan national, régional, mais aussi mondial,

Convaincus que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, les protocoles additionnels qui s'y rapportent et les accords de coopération bilatéraux conclus entre les Etats membres en la matière, demeurent les instruments internationaux fondamentaux de cette coopération.

Les Ministres de l'Intérieur décident:

- D'intensifier la coopération entre les services compétents des pays membres de la CIMO, notamment le partage d'informations qui contribuent à la détection et au démantèlement des réseaux de criminalité organisée;
- D'établir une typologie des différents types de réseaux de criminalité organisée, leurs cibles, leurs modus operandi, leurs potentiels et leurs vulnérabilités, de manière à développer une meilleure prévention et une lutte plus efficace.



CIMO 2015

5+5

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
 XVI^{ème} Conférence des Ministres de L'intérieur des Pays de la
 Méditerranée Occidentale
 XVI Conference of Interior Ministers of the Western
 Mediterranean Countries
 XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
 Mediterrâneo Ocidental

- D'Identifier les connexions entre le crime organisé, le terrorisme et les réseaux de tous les types de trafic connus et d'identifier les nouvelles formes de trafic, notamment le trafic des êtres humains, et leur impact particulièrement sur les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants et migrants en situation irrégulière); sur les trafics d'organes, d'armes, de munitions, d'explosifs, de stupéfiants, de métaux rares et précieux, ainsi que sur les espèces rares et protégées et des biens culturels.
- De partager entre les entités responsables des méthodes de sensibilisation de la société civile, notamment le jeune public, à l'ensemble des trafics liés à l'activité des réseaux criminels, en particulier en ce qui concerne une utilisation sécurisée de l'internet.
- De partager entre les entités responsables similaires des méthodes policières et opérationnelles diversifiées selon leur nature spécifique.
- D'encourager la lutte contre la délinquance financière, le blanchiment d'argent et la corruption et développer des projets-pilote sur les différents types de crime organisé et de trafics, notamment au plan bilatéral, en partageant les bonnes pratiques et les résultats obtenus, à travers des séminaires ou ateliers des pays de la CIMO centrés sur le terrorisme et ses connexions avec la criminalité organisée.
- De partager des expériences et des formations spécialisées pour lutter efficacement contre la cybercriminalité.

LA CIRCULATION DES PERSONNES ET LA LUTTE CONTRE LA MIGRATION IRREGULIÈRE

Soulignant le caractère récurrent des incidents tragiques survenus récemment en Méditerranée et déplorant les pertes en vies humaines,

Rappelant que les différentes CIMO ont réaffirmé l'importance de la circulation des personnes dans l'espace du Dialogue 5+5, dans le plein respect des Droits de l'Homme et de ceux des migrants, *Réaffirmant* que la question migratoire appelle une approche globale, intégrée, concertée et équilibrée prise en charge par les instances internationales, régionales, sous-régionales comme c'est le cas dans le cadre de la CIMO et dans l'esprit de la coopération solidaire et du co-développement comme prévu notamment dans la Déclaration de Rabat de juillet 2006 qui a initié le processus de Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement,

Rappelant le rôle positif joué par l'immigration régulière dans les pays de destination et d'origine ; conscients de la nécessité de poursuivre et approfondir la collaboration entre les différents pays dans le but de la diffusion d'informations sur les canaux de l'immigration régulière et sur les risques de la migration irrégulière,

Appelant au plein respect de la législation internationale et nationale en vigueur dans chaque Etat et, pour les Etats-membres de l'Union Européenne, à l'application de la législation communautaire que ces derniers sont tenus de transposer dans leur législation nationale,



CIMO 2015

5+5

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de l'Intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

Ils proposent, dans leurs compétences respectives de promouvoir une coopération active entre l'Union Européenne et les pays du sud de la CIMO, ayant en vue de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et la criminalité connexe.

Saluant la feuille de route adoptée par le Conseil européen extraordinaire le 23 avril 2015 et appelant à sa mise en œuvre rapide, dans le respect des législations nationales,

Saluant les initiatives inédites et audacieuses lancées par certains pays de la rive Sud de la Méditerranée, en matière de gestion humaine de flux migratoires, notamment à travers des opérations exceptionnelles de régularisation de migrants en situation de séjour irrégulier et leur intégration dans le tissu socio-économique,

Les Ministres de l'Intérieur décident:

- De faire de la migration un élément fondamental de la dimension humaine du dialogue 5+5 de nature à promouvoir le rapprochement entre les peuples des deux rives, notamment à travers la facilitation de la circulation des personnes ;
- D'appuyer les efforts de développement dans les pays de la rive Sud, notamment, par l'encouragement et l'incitation à l'investissement.
- Que la migration irrégulière constitue une préoccupation commune, notamment lorsqu'elle est associée à des réseaux de trafic de migrants, et engendre des drames humanitaires ainsi que des contraintes pour les pays de transit et de destination ;
- De prévenir et de lutter contre les réseaux et filières de la migration irrégulière à travers la confection d'une typologie de ce phénomène, ses origines, ses objectifs (travail illégal, exploitation sexuelle, trafic d'êtres humains, ...), sur la base des expériences de lutte contre les réseaux de trafic dans chacun des pays et les méthodologies efficaces en la matière.
- De promouvoir des mesures législatives dans les pays où celles-ci n'existent pas encore, afin de pénaliser les employeurs qui ont recours à des travailleurs en situation irrégulière, dans le cadre des compétences des ministères de l'Intérieur.
- Que les services compétents dans le domaine de la surveillance et du contrôle des frontières aériennes, maritimes et terrestres de chaque Etat partenaire du Dialogue 5+5 développeront le partage d'informations, les technologies et les méthodes opérationnelles dans le cadre des accords bilatéraux de coopération, en matière d'échange d'experts, de formateurs spécialisés, de contrôle aux frontières, de contrôle de la fraude des documents d'identification et de voyage, ou encore des véhicules et œuvres d'art volés.
- D'encourager la disposition de l'Espagne à partager avec tous les partenaires de la CIMO, l'expérience d'Equipe Conjointe d'Investigation qui existe déjà avec le Maroc et la Mauritanie comme instrument polyvalent de lutte contre l'immigration irrégulière et d'autres crimes associés.
- De lutter contre toutes formes de discrimination fondée sur la religion, la culture, l'origine ou la race.



CIMO 2015

5
+
5

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de L'intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

- De fournir appui logistique et technique pour la sécurisation et le contrôle des frontières ;
- D'appeler à la tenue de la 8ème Réunion Ministérielle du Dialogue 5+5 « Migration » dans un délai proche.

COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION CIVILE

Rappellent que lors des sessions précédentes de la CIMO, notamment celles de Venise et d'Alger, les pays sont convenus de la pertinence de la coopération dans le domaine de la protection civile pour nos citoyens et nos pays dans un contexte de catastrophes et de risques majeurs, d'origine humaine et naturel qui nécessite une attention particulière et une vigilance permanente.

Les Ministres de l'Intérieur décident :

- D'inviter les pays de la CIMO n'ayant pas encore procédé à la signature d'accords bilatéraux en matière de protection civile à le faire dans les meilleurs délais possibles, et les pays ayant déjà signé les accords de partenariat à les redynamiser en vue de donner une nouvelle impulsion aux actions de coopération dans ce domaine.
- La mise en place d'un groupe d'experts chargé de collecter les différentes expériences des pays de la CIMO, dans le domaine de la Protection Civile, pour une meilleure coordination et synergie dans les actions, qui aura, entre autres, pour mission d'évaluer les décisions précédentes de la CIMO à l'effet d'identifier les objectifs à atteindre lors d'une prochaine CIMO.
- D'examiner la viabilité d'une plateforme régionale pour la réduction du risque de catastrophes entre les pays de la CIMO.
- La mise en place d'une stratégie commune pour la réduction et l'atténuation des effets des risques de catastrophes naturelles ou d'origine humaine ;
- Le transfert d'expertise et des initiatives nationales de sensibilisation du public à travers le partage des connaissances ainsi que la formation technique spécialisée en matière de prévention et de gestion des catastrophes ;
- La mise en réseau des Protections civiles des pays de la CIMO pour un échange d'informations, y compris les rencontres internationales, et les retours d'expérience ;
- L'organisation d'exercices pratiques de simulation d'accidents majeurs pour l'interopérabilité des équipes d'intervention de la Protection Civile.



CIMO 2015

5
5+

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de L'intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

- D'utiliser, dans le domaine de la protection civile, des structures de coopération existantes entre les pays CIMO afin d'échanger les informations et les experts dans d'autres types d'urgences, catastrophes ou des situations de crise. L'opération "Passage du Déroit" (Paso del Estrecho-Marhaba), entre l'Espagne et le Maroc, est un bon exemple de structure de coopération bien consolidée, tant au niveau de la planification qu'au niveau opérationnel.

COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE

Prenant en compte l'importance d'approfondir et développer la coopération des pays de la CIMO, l'ouvrant à nouveaux domaines, et conscients de la relevance de la sécurité routière pour nos citoyens et pays ;

Les Ministres décident :

- D'échanger entre entités similaires des Pays de la CIMO, compétentes en matière de sécurité routière, des initiatives nationales de sensibilisation publique ou de formation dans le domaine de la sécurité routière, spécialement si les traductions sont disponibles, réalisés par chaque Pays de la CIMO.
- De créer un réseau d'experts CIMO en matière de sécurité routière afin que nos pays puissent partager les expériences et les bonnes pratiques que conduisent à importantes synergies pour le bénéfice de tous les pays de la CIMO dans ces domaines.
- De diffuser parmi les organisations responsables de la sécurité routière des pays de la CIMO la tenue d'événements internationaux dont ils ont pris connaissance et que sont ouverts à la participation de ces pays.

COOPERATION DANS LE DOMAINE DES COLLECTIVES LOCALES

Les Ministres rappellent la Déclaration d'Alger, adoptée en 2013, pendant la Présidence Algérienne, réaffirmant l'importance de la coopération décentralisée comme un facteur d'échange et de développement entre les deux rives de la Méditerranée dans l'intérêt des populations locales.

Réaffirment aussi la pertinence de développer des actions de partenariat entre les collectivités locales dans le respect des législations nationales relatives à l'organisation territoriale de chaque Etat membre de la CIMO.

Les Ministres appellent à :

- L'encouragement de l'organisation de séminaires et colloques sur des thèmes de la coopération décentralisée ;



CIMO 2015

5
5+

المؤتمر السادس عشر لوزراء داخلية غرب
XVI^{ème} Conférence des Ministres de l'intérieur des Pays de la
Méditerranée Occidentale
XVI Conference of Interior Ministers of the Western
Mediterranean Countries
XVI Conferência de Ministros do Interior dos Países do
Mediterrâneo Ocidental

- La promotion des actions de partenariat et d'échange entre les différentes collectivités locales des pays de la CIMO, notamment en matière de formation;
- L'échange de visites entre représentants des collectivités locales

SUIVI DE LA CONFÉRENCE

Les Ministres soulignent l'importance de renforcer et de développer une coopération pratique entre les pays de la CIMO et réaffirment la nécessité d'une mise en œuvre résolue des décisions par chaque pays.

Afin de multiplier les synergies dans les domaines mentionnés dans cette Déclaration, les Ministres s'engagent à promouvoir dans les organisations internationales, régionales, dans l'Union du Maghreb Arabe, dans l'Union Européenne, selon le cas, des positions cohérentes sur les matières évoquées dans la présente Déclaration.

Ils chargent le groupe de suivi, par des points de contact thématique pour mettre en œuvre les actions définies dans cette déclaration dans le respect de leur législation interne et conformément à leurs engagements internationaux et régionaux.

Les Ministres remercient les autorités portugaises pour l'accueil et l'hospitalité dont ils ont été entourés et expriment leur reconnaissance à la Ministre de l'Administration Interne du Portugal et à tous les services portugais pour l'organisation de la XVI^{ème} CIMO qui a permis le succès de cette Conférence.

Les Ministres acceptent avec plaisir l'invitation de leur homologue de la Mauritanie à accueillir dans son pays la XVII Conférence des Ministres de l'Intérieur de la Méditerranée Occidentale.

Adoptée à Lisbonne, le 19 mai 2015

Les Ministres